

FORMATION HABILITANTE · SST

FORMATION SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Former, sensibiliser et accompagner les entreprises de Drôme,
Ardèche et Isère dans la prévention des risques professionnels.



Formation conforme au référentiel INRS v5 (janvier 2024) —
Code du Travail Art. R.4224-15



FORMATION SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL — PROGRAMME DE FORMATION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

EPSSA — Centre de formation agréé

Sécurité civile n° 2016089-003 · Affilié FNMNS n° 26-D-02 · Organisme habilité INRS

► OBJECTIF DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la victime, et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation de son entreprise.

► DURÉE TOTALE

14h00 minimum en présentiel, réparties sur 2 journées consécutives.

► EFFECTIF

4 à 10 stagiaires par session et par formateur. Au-delà de 10, +1h par stagiaire supplémentaire, jusqu'à 14 maximum.

► LIEU

En intra-entreprise (dans vos locaux) ou dans nos centres EPSSA en Drôme (26), Ardèche (07) et Isère (38).

► PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié ou agent de la fonction publique désigné par l'employeur pour intervenir en cas d'accident ou de malaise sur son lieu de travail.

► DURÉE DE VALIDITÉ

24 mois. La prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC SST) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

► PRÉREQUIS

Aucun — formation accessible à tout salarié.

► OBLIGATION LÉGALE

Code du Travail Art. R.4224-15 — un SST recommandé pour 20 salariés sur poste dangereux et dans chaque atelier. Organisme habilité INRS obligatoire.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation 100 % en présentiel, pédagogie active, minimum 50 % de pratique, simulations d'accidents du travail réalistes.

► MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session, sous réserve de places disponibles.

► FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, prise en charge employeur. Non éligible au CPF.

► ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, avec adaptation des moyens après analyse du besoin.
epssaformation@gmail.com

FORMATION SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL — PROGRAMME DE FORMATION

CONTENU PÉDAGOGIQUE

► MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Plan d'intervention et plan d'action prévention
- Mannequins adultes, enfants et nourrissons, avec défibrillateur d'entraînement
- Matériel de simulation de mise en situation (fausses plaies, hémorragies simulées)
- Matériel pour stopper les hémorragies (garrot, pansement compressif, compresses)
- Trousse de secours avec matériel de désinfection et de protection
- Vidéoprojecteur pour la diffusion des supports pédagogiques
- Matériel pour les apprentissages pratiques (tapis, gants, etc.)

► CONTENU PÉDAGOGIQUE

DOMAINE 1 — INTERVENIR FACE À UN ACCIDENT

- Protéger la zone d'accident (méthode P.A.S)
- Examiner la victime et établir le bilan
- Faire alerter ou alerter les secours
- Secourir : saignements, étouffements, malaises, brûlures, traumatismes, arrêt cardiaque avec DAE

DOMAINE 2 — PRÉVENTION DES RISQUES

- Repérer les situations dangereuses sur son poste de travail
- Identifier les risques spécifiques à l'entreprise
- Proposer des améliorations à sa hiérarchie

► MÉTHODES MOBILISÉES

Méthode démonstrative — le formateur montre le geste.

Méthode active — le stagiaire réalise le geste à son tour.

Mise en situation — simulation d'accident du travail réaliste.

► ÉVALUATION DES ACQUIS

Chaque stagiaire est évalué individuellement sur les deux domaines de compétences, à l'aide de la fiche individuelle de suivi et d'évaluation SST (référentiel INRS v5).

► SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail par l'organisme habilité INRS. Validité : 24 mois (MAC SST obligatoire pour le renouvellement).

► SUIVI, LIVRET & RÉVISION

Feuilles d'émargement signées par demi-journée. Livret pédagogique remis à chaque stagiaire en fin de formation, permettant de réviser librement les gestes appris.

FORMATION SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL — PROGRAMME DE FORMATION

PARTIE PRATIQUE

EXERCICE RÉALISTE

Simulation d'accident

Les stagiaires sont placés dans des situations d'accident simulées afin d'apprendre à repérer rapidement les dangers présents sur la scène. Ils mettent ensuite en sécurité la zone et protègent la victime, en appliquant les bons réflexes de protection et les actions adaptées aux priorités d'intervention du SST.

ENCADREMENT QUALIFIÉ

Formateurs terrain

Les sessions sont animées par des formateurs SST expérimentés — sapeurs-pompiers et professionnels du secourisme — qui s'appuient sur du matériel de simulation réaliste (plaies maquillées, mannequins de nouvelle génération) pour ancrer durablement les bons réflexes chez chaque stagiaire.

► DÉROULÉ D'UN EXERCICE SECOURISME

1

Identification de la scène & des dangers



2

Protection + examen de la victime



3

Alerter / faire alerter les secours



4

Gestes de secours adaptés au cas

Une pédagogie ancrée dans le réel

Mises en situation scénarisées, matériel professionnel, formateurs de terrain

FORMATION SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL — PROGRAMME DE FORMATION

DEVIS ESTIMATIF

► ORGANISATEUR DE LA FORMATION

EPSSA — Enseignement des
Premiers Secours et du Sauvetage
Aquatique

Anneyron, Drôme (26)

Téléphone : **06 51 79 53 84**

Mail : **epssaformation@gmail.com**

www.epssa.fr

Agrément Sécurité Civile n°

2016089-003

Affilié FNMNS n° 26-D-02 · SIRET

814 657 789 00016

Les montants présentés dans ce devis sont donnés à titre estimatif. Des ajustements tarifaires peuvent être appliqués selon la localisation du site, la période d'intervention (soirée, week-end, jours fériés) ou le nombre de sessions. Le devis définitif est établi après analyse de votre demande.

► TARIF FORMATION HT OU NET DE TVA

EFFECTIF	TARIF GROUPE	TARIF INDIVIDUEL
4 à 10	1 200 € à partir de, pour le groupe	150 € par stagiaire

► PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs des formations sont indiqués en euros hors taxes (HT). La TVA au taux de 20 % peut être ajoutée à la proposition commerciale. Pour les associations, collectivités et entreprises non assujetties à la TVA, la formation peut être dispensée par EPSSA en exonération de TVA.

Le solde est payable à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant ou au maximum à 30 jours date de facture.

En cas de financement par un organisme tiers (OPCO, France Travail, etc.), la demande de prise en charge appartient au client et doit être effectuée avant le début de la formation. En l'absence d'accord de prise en charge reçu au premier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût.

Financement : grâce à la certification Qualiopi, cette formation peut être prise en charge par des organismes officiels tels que l'OPCO. Contactez-nous pour connaître les modalités applicables à votre situation.

FORMATION SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL — PROGRAMME DÉTAILLÉ

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Référentiel INRS v5 — janvier 2024 — Code du Travail Art. R.4224-15

► DURÉE

14 heures minimum — 2 jours consécutifs en présentiel.

► PUBLIC VISÉ

Tout salarié ou agent de la fonction publique désigné par l'employeur pour intervenir en cas d'accident ou de malaise sur son lieu de travail.

► PRÉREQUIS

Aucun — formation accessible à tout salarié.

► EFFECTIF

4 à 10 stagiaires par session et par formateur (minimum 4, la simulation d'accident nécessitant plusieurs personnes). Au-delà de 10 : +1h par stagiaire supplémentaire, jusqu'à 14 maximum.

► MODALITÉS

100 % en présentiel, organisme habilité INRS, pédagogie active, minimum 50 % de pratique, simulations réalistes. Intra-entreprise ou inter-entreprise.

► LIEU

Intra-entreprise ou centres EPSSA — Drôme (26), Ardèche (07), Isère (38).

► OBLIGATION LÉGALE

Code du Travail Art. R.4224-15 — un SST recommandé pour 20 salariés sur poste dangereux et dans chaque atelier.
Organisme habilité INRS obligatoire.

► FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, prise en charge employeur. Non éligible au CPF.

DOMAINE 1 — INTERVENIR FACE À UN ACCIDENT

- Protéger la zone d'accident — baliser et supprimer les dangers persistants (méthode P.A.S)
- Examiner la victime et établir le bilan de son état
- Faire alerter ou alerter les secours compétents de manière structurée
- Réaliser les gestes de premiers secours adaptés : saignements, étouffements, malaises, brûlures, traumatismes, arrêt cardiaque avec DAE

DOMAINE 2 — PRÉVENTION DES RISQUES

- Repérer les situations dangereuses sur son poste de travail
- Identifier les risques spécifiques à l'entreprise
- Proposer des améliorations à sa hiérarchie et participer au dispositif de prévention

FORMATION SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL — PROGRAMME DÉTAILLÉ

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

SÉQUENCE	CONTENU PÉDAGOGIQUE	DURÉE
Jour 1 — Matin	Accueil, rôle et cadre légal du SST — Méthode P.A.S (Protéger, Alerter, Secourir) — Mécanisme de l'accident du travail — Concepts fondamentaux : danger, situation dangereuse, risque	3h30
Jour 1 — Après-midi	Protéger la zone d'accident — Bilan de la victime — Saignements abondants (compression, garrot) — Obstruction des voies aériennes (adulte, enfant, nourrisson) — PLS — Transmission de l'alerte	3h30
Jour 2 — Matin	Arrêt cardiaque, RCP adulte et enfant, utilisation du DAE — Malaise et perte de connaissance — Brûlures thermiques, chimiques, électriques — Traumatismes : fractures, entorses, plaies graves	3h30
Jour 2 — Après-midi	Risques spécifiques à l'entreprise — Simulations d'accidents du travail réalistes — Évaluations certificatives INRS — Débriefing — Remise des certificats SST	3h30

MODALITÉS D'ÉVALUATION

TYPE	DESCRIPTION	CRITÈRES DE RÉUSSITE
Évaluation certificative 1	Mise en situation : protection de la zone, bilan de la victime et alerte — conformité à la méthode P.A.S	Critères INRS — fiche individuelle de suivi et d'évaluation SST
Évaluation certificative 2	Mise en situation pratique complète sur un cas d'accident du travail simulé, avec les gestes de secours adaptés	Gestes conformes au référentiel INRS v5 (janvier 2024) — évaluation favorable obligatoire
Certification	Certificat SST délivré par l'organisme habilité INRS après évaluation favorable — valable 24 mois à compter de la délivrance	Renouvellement par MAC SST dans les 24 mois

CERTIFICATION DÉLIVRÉE	VALIDITÉ	ORGANISME CERTIFICATEUR
Certificat SST (organisme habilité INRS)	24 mois Renouvellement par MAC SST	État français — EPSSA (organisme agréé)